Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DF_25_12_06-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA
Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC
Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DF-25-12-06

OBJET : Budgets annexes – Décision modificative n°1 – Année 2025

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R. 2321 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération N° DF-25-04-05 en date du 2 avril 2025 adoptant l'ensemble des budgets primitifs pour le budget principal et les budgets annexes de Douarnenez Communauté pour l'année 2025 ;

Vu la délibération N° DF-25-12-05 en date du 4 décembre 2025 approuvant le montant des provisions douteuses pour l'année 2025 ;

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des recettes nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

BUDGET ANNEXE : EAU

Les redevances pour modernisation des réseaux de collecte et pour pollution de l'eau d'origine domestique 2024 se révèlent supérieures aux prévisions budgétaires inscrites au BP 2025. Dès lors, des crédits complémentaires doivent être ouverts sur les natures comptables *701249 et 706129*, pour des montants respectifs de 4 000 € et 6 020 €.

Par ailleurs, l'intégration de biens immobilisés dans l'inventaire du budget Eau nécessite l'inscription de crédits supplémentaires, en dépenses et en recettes d'investissement, au *chapitre 041 – Opérations patrimoniales*, pour un montant de 12 500 €.

Les écritures comptables correspondantes aux explications sont retranscrites dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DF_25_12_06-DE

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

ARTICLE	OBJET	MONTANT
011 - Charges à caractère général		**- 10 020,00**
61528	Autres	- 10 020,00
014 - Atténuation de produits		**10 020,00**
701249	Revers. Agence de l'eau pr pollution origne domestique	4 000,00
706129	Revers. Agence de l'eau pr modernisation réseaux	6 020,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		-

FONCTIONNEMENT - RECETTES

ARTICLE	OBJET	MONTANT
TOTAL FONCTIONNEMENT		-

INVESTISSEMENT - DEPENSES

ARTICLE	OBJET	MONTANT
041 - Opérations patrimoniales		**12 500,00**
2128	Autres agencements et aménagements	12 500,00
TOTAL INVESTISSEMENT		**12 500,00**
TOTAL GENERAL		**12 500,00**

INVESTISSEMENT - RECETTES

ARTICLE	OBJET	MONTANT
041 - Opérations patrimoniales		**12 500,00**
2031	Frais d'études	12 500,00
TOTAL INVESTISSEMENT		**12 500,00**
TOTAL GENERAL		**12 500,00**

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

La contractualisation d'un emprunt en début d'année 2025 engendre une modification des inscriptions budgétaires votées lors du budget primitif. Dès lors, il y a lieu de rectifier sur les natures comptables suivantes : *1641 – Remboursement de capital :* + 6 500 €, *66111 – Intérêts réglés à l'échéance :* + 2 200 € et au *66112 – Intérêts - rattachement des ICNE* : + 4 300 €.

Les provisions pour créances douteuses 2025 nécessitent des crédits complémentaires au compte *6817 – Dotations aux provisions* pour un montant de 2 210 €.
L'équilibre de la décision modificative est assuré par une minoration du virement à la section d'investissement du même montant et une baisse de la ligne budgétaire dédiée aux dépenses imprévues.

Les écritures comptables correspondantes aux explications sont retranscrites dans le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

ARTICLE	OBJET	MONTANT
66 - Charges financières		**2 200,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 200.00
68 - Dotations aux amortissements et provisions		**2 210,00**
6817	Dotations aux provisions	2 210.00
022 - Dépenses imprévues		**- 10 910,00**
022	Dépenses imprévues	- 10 910.00
023 - Virement à la section d'investissement		**6 500,00**
023	Virement à la section d'investissement	6 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		-

FONCTIONNEMENT - RECETTES

ARTICLE	OBJET	MONTANT
TOTAL FONCTIONNEMENT		-

INVESTISSEMENT - DEPENSES

ARTICLE	OBJET	MONTANT
16 - Emprunsts et dettes assimilées		**6 500,00**
1641	Emprunts en euros	6 500.00
TOTAL INVESTISSEMENT		**6 500,00**
TOTAL GENERAL		**6 500,00**

INVESTISSEMENT - RECETTES

ARTICLE	OBJET	MONTANT
021 - Virement de la section de fonctionnement		**6 500,00**
021	Virement de la section de fonctionnement	6 500,00
TOTAL INVESTISSEMENT		**6 500,00**
TOTAL GENERAL		**6 500,00**

BUDGET ANNEXE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les provisions pour créances douteuses 2025 nécessitent des crédits complémentaires au compte 6817 – Dotations aux provisions pour un montant de 13 915 €.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DF_25_12_06-DE

L'équilibre de la décision modificative est assuré par une minoration du virement à la section d'investissement du même montant et des crédits alloués aux travaux d'aménagement de zones d'activités.

Les écritures comptables correspondantes aux explications sont retranscrites dans le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

ARTICLE	OBJET	MONTANT
68 - Dotations aux amortissements et provisions		**13 915,00**
6817	Dotations aux provisions	13 915,00
023 - Virement à la section d'investissement		**- 13 915,00**
023	Virement à la section d'investissement	- 13 915,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		**-**

FONCTIONNEMENT - RECETTES

ARTICLE	OBJET	MONTANT
TOTAL FONCTIONNEMENT		

INVESTISSEMENT - DEPENSES

ARTICLE	OBJET	MONTANT
21 - Immobilisations corporelles		**- 13 915,00**
2152	Installation de voirie ZA	- 13 915,00
TOTAL INVESTISSEMENT		**- 13 915,00**
TOTAL GENERAL		**- 13 915,00**

INVESTISSEMENT - RECETTES

ARTICLE	OBJET	MONTANT
021 - Virement de la section de fonctionnement		**- 13 915,00**
021	Virement de la section de fonctionnement	- 13 915,00
TOTAL INVESTISSEMENT		**- 13 915,00**
TOTAL GENERAL		**- 13 915,00**

Vu les avis favorables de la Commission Finances – mutualisation et du Bureau communautaire du 24 novembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** les termes de cette décision modificative n° 1 des budgets annexes eau, assainissement et développement économique et de procéder aux écritures comptables rectificatives correspondantes.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Henri SAVINA

